



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
DREETS de Corse**

Pôle 2ES - Département accès à l'emploi et solidarités
Affaire suivie par : Emilie FOURDRINIER
emilie.fourdrinier@dreets.gouv.fr

APPEL A PROJET REGIONAL POLITIQUE DE LA VILLE NOTE DE CADRAGE - ACCES AUX DROITS

Contexte

La politique de la ville, pilotée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en complément des crédits du droit commun.

A l'échelle régionale, une enveloppe dédiée vise à soutenir des organismes qui concourent aux priorités portées à ce niveau, à destination des habitants des QPV d'Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio.

I. Composition du dossier de candidature

Les opérateurs souhaitant candidater doivent se conformer au cahier des charges annexé à l'appel à candidature. Le dossier comprendra :

- Un document synthétique décrivant le projet en réponse aux besoins et prestations décrits dans le cahier des charges ;
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action sur un an ;
- Le budget sur un an établi ;
- Lettre présentant la structure, signée du représentant légal de la structure se positionnant favorablement au projet et indiquant son engagement sur l'honneur à respecter l'ensemble des exigences du cahier des charges ;
- Un CERFA n°12156-06 de demande de subvention ;
- Informations financières : transmission des comptes de résultat et bilans financiers des 3 derniers exercices, s'ils ont été établis, ou un descriptif des charges et ressources et des charges de la structure ; transmission d'un descriptif des charges et ressources prévisionnelles de la structure (sauf CCAS et autres établissements publics) ;
- Rapport d'activité de 2023

II. Dépôt des dossiers

Le dossier ainsi que les pièces complémentaires demandés devront être déposée via la plateforme dauphin avant le 14 juin 2024.

III. Comité de sélection

Un comité de sélection présidé par la ou le représentant de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sera chargé d'examiner et sélectionner les projets reçus et d'informer les porteurs de projet de la décision relative à son dossier.

IV. Procédure de sélection

L'étude des dossiers reçus dans la période de dépôt s'effectuera selon deux étapes :

- Vérification de la complétude du dossier ;
- Analyse du projet d'après une grille régionale.

Les critères pris en compte dans l'instruction du dossier seront les suivants :

✓ Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les dossiers de candidature doivent :

- Comprendre l'ensemble des documents requis, dûment complétés ;
- Répondre aux objectifs du présent appel à projets.

✓ Critères de sélection

- Connaissance fine des problématiques liées à l'accès aux droits ;
- Prise en compte des besoins, des préférences et des spécificités du public visé
- Caractère innovant et répliquable du projet ;
- Sincérité des prévisions budgétaires